

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M^{me} Rideout, il est ordonné,—Que MM. Aiken, Allmand, Dionne, Fulton, Lachance, Matheson, McQuaid, Prud'homme, Ricard, Rochon, Stafford, Tolmie, Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Woolliams et Winch soient nommés pour représenter cette Chambre au sein du comité mixte institué le 1^{er} février 1968, pour étudier la situation des pénitenciers; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 06 du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Hellyer, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1967, conformément à l'article 29 de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C., 1952, modifié, Statuts du Canada, 1964-1965.

Par M. Hellyer,—Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs au Parlement concernant les comptes de la Société Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1967, conformément à l'article 29 de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C., 1952, modifié, Statuts du Canada, 1964-1965.

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 13 mars 1968, conformément à l'article 7 de la Loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais)

A 10 h. 30 du soir, la Chambre ajourne jusqu'à onze heures demain matin.